



# Cybercriminalité ... perquisition bidon!! aidez moi

Par **alexandrelepti**, le **15/10/2011** à **22:18**

Bonjour,  
je me presente je m'appelle alexandre et j'ai 19 ans

j'ai été convoqué un matin à la gendarmerie... je m'y suis présenté et une fois arrivé, j'ai été immédiatement placé en garde à vue...

un peu surpris j'ai demandé pourquoi etc!!  
donc il commence à m'expliquer le pourquoi du comment  
et c'est là que ça devient bizarre...

en fait je possède un site internet.  
sur ce site j'ai une page où j'écris que je vends un logiciel qui permet de hacker msn...

et donc le gendarme m'explique qu'une unité spécialisée dans la traque de la cybercriminalité m'a repéré... et que j'étais donc un cybercriminel... OUI OUI ... et un hacker et que je fournissais aux internautes un fichier permettant de faire du hack... et que c'est illégal

et donc voilà pourquoi je suis convoqué...  
bon oké pas de problème ça se tient SAUFFFFFFF

que le fichier que je vend... contient un logiciel qui NE FONCTIONNE PAS !!!!

cette unité spéciale... n'a même pas téléchargé le fichier pour le tester...  
ils se sont juste basés sur ce j'avais écrit sur mon site...  
si j'avais écrit sur mon site que je vendais un logiciel permettant de hacker le pentagone il

m'auraient accusé de terrorisme... ???

donc en fait bah je vois pa de quoi je suis coupable...  
escroquerie? oké pkoï pas... mais PERSONNE ne sest jamais plaint...

quand il y a escroquerie il faut une victime nan? et une plainte nan?  
bref au moins je comprendrais !!!

mais apres avoir tenté d'expliquer ca aux gendarmes...  
j'ai quand meme été perquisitionné...  
ils m'ont saisi tous mes ordi... tous mes disques durs... mes clés usb... ma wii ma ps3 et ma xbox360...

et je leur ai di que c'etait mon outils de travail... (je suis webmaster!!!)

ils s'enfoutent...

donc jai été perquisitionné mais sans motif valable...

je peux faire quoi????  
j'ai besoin de mon pc!!! au moins une sauvegarde de mes données quoi...

une saisie peut durer des mois il parait!!! le temps que N tech l'analyse...

aidez moi !!!! svp!!!!Bonjour,

Par **mimi493**, le **16/10/2011** à **00:53**

[citation]quand il y a escroquerie il faut une victime nan? et une plainte nan? [/citation] Bientot vous allez nous dire qu'on ne peut pas poursuivre quelqu'un pour meurtre parce que la victime n'a pas porté plainte ... Non, au pénal, c'est l'Etat qui poursuit, nul besoin d'une quelconque plainte

[citation]donc jai été perquisitionné mais sans motif valable... [/citation] Ah ? Soit vous fournissez un logiciel illégal, soit vous escroquez, et donc ce n'est pas un motif valable ?

Prenez un avocat, d'urgence

Par **alexandrelepti**, le **16/10/2011** à **12:32**

ce logiciel coute 60 centime... je peux avoir des ennuis pour si peu???

Par **mimi493**, le **16/10/2011** à **14:46**

oui, en plus le fait qu'il ne fonctionne pas n'enlève pas votre intention de nuire (le délit se constitue sur l'intention aussi) et il faudra prouver qu'il ne marche pas intentionnellement et que votre volonté était d'escroquer les acheteurs  
Prenez un avocat

Par **alexandrelepti**, le **16/10/2011** à **16:22**

mdr !!

en fait j'induis en erreur les acheteurs!! c tout!!  
parceque dans le fichier qu'il récupèrent

il y a un logiciel qui ne marche pas... et un fichier texte avec un lien vers un site qui ne m'appartient pas qui fournit ce logiciel !!

en gros je leur dit qu en achetant mon truc ils pourront recuperer un logiciel pour pirater msn  
en gros je joue sur les mots!!

c est pas vraiment dans l'intention de nuire!!

c surtout dans l'intention de pas avoir de probleme avec la justice!!!